



Agence Télégraphique Suisse

Arc Lémanique : Trois communes en faveur d'un usage public des rives des lacs

Article paru en ligne : www.sda-ats.ch - 28.11.2010 14:24

VOTATIONS BE-VD

Les citoyens de trois communes, vaudoises et bernoise, se sont prononcés dimanche en faveur d'un usage public des rives de leurs lacs. A Préverenges, un règlement interdisant les grillades a été rejeté à dix voix près; à la Tour-de-Peilz et Brienz, des aménagements seront réalisés.

La Tour-de-Peilz - Un sentier lacustre sera aménagé à la Tour-de-Peilz (VD), contre l'avis de la Municipalité. Les citoyens ont approuvé à 54,8% des voix l'initiative "Pour un accès public aux rives du lac". La participation a atteint 59,3%.

Préverenges - La majorité a été beaucoup plus ténue au bord du lac Léman où il a manqué dix voix pour qu'un projet de règlement interdisant les grillades au bord du lac passe la rampe du peuple. Au final, le comité référendaire, un groupe de jeunes pour un libre accès des gens de la région au Léman, a eu gain de cause par 842 voix contre 832 et une "bonne participation" de 49%, selon le syndic de Préverenges.

Brienz - Dans l'Oberland bernois, un crédit de 3,5 millions de francs sera débloqué pour l'aménagement de chemins et d'aires de repos au bord du lac de Brienz. Les citoyens de la commune l'ont adopté à près de deux contre un.

* * *